

CHAPITRE 2.

LA PROGRESSIVE RECONNAISSANCE DE LA LIBERTÉ DES GROUPEMENTS RELIGIEUX DANS LES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

La protection de la liberté de religion dans les instruments internationaux, surtout concernant ses dimensions collective et institutionnelle, est historiquement liée à la prise de conscience de la nécessité de venir en aide aux minorités. Toutefois, la religion ne constituait que l'un des paramètres de la liberté des minorités, un aspect parfois même considéré comme de rang secondaire, d'autres types de minorités (nationales, ethniques, linguistiques, etc.) captant plus facilement l'attention des politiques. Même si les minorités religieuses n'ont guère fait l'objet de traités avant le XX^e siècle, le XIX^e est traversé par la protection de ces dernières sous la forme d'« interventions d'humanité », notamment dès les années 20 en Grèce et en Syrie, et de protestations contre les pogroms tsaristes.

La quête des aspects collectifs et institutionnels de ladite liberté conduit à passer en revue les grandes étapes de sa protection par le droit international, d'abord au niveau universel (Section 1), avec la tentative avortée de la Société des Nations, puis avec les réalisations engrangées par les Nations Unies. Cette protection sera ensuite envisagée dans le cadre régional européen (Section 2), où elle pourra compter sur le soutien de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, du Conseil de l'Europe et, plus récemment, de l'Union européenne. Les différents instruments protégeant la liberté de religion collective ou institutionnelle constituent l'épine dorsale du cadre juridique de référence pour les juges de Strasbourg, ce qui rend leur examen indispensable.

SECTION 1.

LES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

§ 1. Du Traité de Berlin à la Société des Nations

Le Traité de Berlin, qui organisera en 1878 la structure des Balkans dans le respect des minorités religieuses, s'inscrit dans le contexte de rapports entre les grandes puissances occidentales et l'empire ottoman. L'origine de la problématique propre à cette région remonte au phénomène de la progressive désintégration de l'empire ottoman qui caractérisa tout le XIX^e siècle. Dans son repli, celui-ci faisait place à des provinces semi-indépendantes sous sa suzeraineté, puis à de nouveaux Etats. Les puissances occidentales se considéraient légitimées à intervenir collectivement dans le règlement de ces questions orientales. Elles faisaient pression pour que ceux-ci garantissent un minimum de liberté religieuse dans la sphère privée et le respect du principe de la non-discrimination religieuse dans la sphère publique.

Cet ouvrage est en vente chez votre libraire
et auprès des éditions A.Pedone
13 rue Soufflot 75005 Paris France

tel : + 39 (0) 1 43 54 05 97 - Email : librairie@apedone.net - site : www.pedone.info